

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 février 2025

Délibération  
N° 25.004.2

En exercice ... 37  
Présents ..... 26  
Votants ..... 31  
Pour ..... 31  
Contre ..... 0  
Abstention .... 0

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE  
FONCTIONNEMENT ET DE COOPÉRATION DE LA MAISON  
DE L'ÉCONOMIE 2025-2027 ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES LA DOMITIENNE, LE RÉSEAU LOCAL  
D'INITIATIVES SOCIO-ÉCONOMIQUES (RLISE) LES  
SABLIÈRES ET LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISE INNOVOSUD-  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

*Date de la convocation : 29/01/2025*

L'an deux mille vingt-cinq  
**Et le 4 février à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**26 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Philippe VIDAL.

**5 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par monsieur Serge BACCOU), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

**6 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Maryline TUCA.

**Secrétaire de séance :** monsieur Thierry CALMEL.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20250204-DELIB\_25\_00

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 4 février 2025**

---

**Renouvellement de la convention de fonctionnement et de coopération de la Maison de l'Économie 2025-2027 entre la Communauté de communes La Domitienne, le Réseau Local d'Initiatives socio-économiques (RLIse) Les Sablières et la pépinière d'entreprises Innovosud- Approbation et autorisation de signature**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la délibération n° 22.008.2 du Conseil communautaire du 8 février 2022 approuvant la convention tripartite de fonctionnement et de coopération de la Maison de l'Économie 2022-2024 ;

**Vu** le projet de convention de fonctionnement et de coopération 2025-2027 ci-annexé ;

**Considérant** que la Communauté de communes La Domitienne accueille au sein de la Maison de l'Économie des structures exerçant une activité visant à favoriser le développement économique du territoire à savoir : l'association RLIse Les Sablières, la pépinière d'entreprises Innovosud et des services du pôle développement territorial de la Communauté de communes ;

**Considérant** que la convention de fonctionnement et de coopération de la Maison de l'Économie, qui définit les modalités de fonctionnement et de coopération entre ces trois structures au sein du bâtiment de la Maison de l'Économie pour une durée de 3 ans, est caduque et doit être renouvelée ;

**Considérant** que les prestations d'accueil et le secrétariat relatif au fonctionnement de la Maison de l'Économie sont assurés par l'association le RLIse Les Sablières ;

**Considérant** que le coût de ce fonctionnement est pris en charge par les trois structures selon la répartition suivante : 59% RLIse Les Sablières, 29% Communauté de communes La Domitienne et 12% pépinière d'entreprises Innovosud ; sachant que le coût annuel fixe pour l'accueil et le secrétariat est de 42 500€ pour la période de la présente convention ;

**Considérant** que la présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025 ; qu'elle est renouvelable une fois pour la même durée par tacite reconduction ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Pierre CROS, 3<sup>ème</sup> vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. APPROUVE** les termes de la convention tripartite de fonctionnement et de coopération entre le RLIse Les Sablières, la pépinière d'entreprises Innovosud et la Communauté de communes La Domitienne ci annexée.

**II. AUTORISE** monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**III. PRÉCISE** que les crédits afférents feront l'objet d'une proposition d'inscription au budget des exercices concernés au chapitre prévu à cet effet.

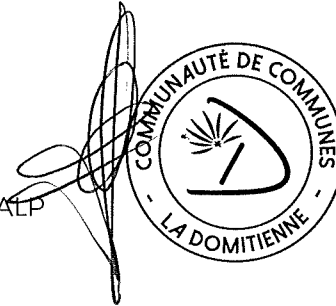
**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le 13 FEV. 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

13 FEV. 2025

Signature du secrétaire de séance :

Thierry CALMEL

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry CALMEL'. The signature is stylized and somewhat abstract.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20250204-DEL IB\_25\_00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20250204-DELIB\_25\_00